



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 12 février 2026

Objet : Approbation du plan de financement relatif aux activités et à la programmation pédagogique de la Casa di e Scenze pour la période 2026-2028

Date de la convocation : 6 février 2026

Date d'affichage de la convocation : 6 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze février à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 30

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur GRASSI Didier ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur PAOLI Jean François ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Etaient absents: Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Monsieur DE ZERBI Alexandre ; Madame GIUDICELLI-SBRAGGIA Lauda ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur MORGANTI Julien ; Madame ALBERTELLI Viviane.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;

Madame COLOMBANI Carulina à Monsieur LINALE Serge.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.4421-1 à L.4426-1 et R.4421-1 à D.4425-53 ;

Vu la délibération de notre collectivité n° 2020/03/JUIL/14 en date du 31 juillet 2020 approuvant le plan de financement relatif au fonctionnement d'a casa di e scenze ;

Vu la délibération de notre collectivité n° 2023/01/JAN/06 en date du 26 janvier 2026 portant approbation de la convention d'objectifs et de moyens 2023-2025 dans le cadre des activités et programmation pédagogique d' a Casa di e Scenze di Bastia ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 10 février 2026 ;

Considérant que depuis son ouverture en février 2020, a Casa di e Scenze n'a cessé de proposer une offre culturelle et scientifique ambitieuse, suscitant un vif intérêt de la part du public comme des partenaires associés ;

Considérant qu'à l'issue de sa cinquième année d'existence, la structure s'apprête à franchir une nouvelle étape déterminante : la production de sa première exposition scientifique d'envergure, nécessitant une forte mobilisation de l'ensemble des acteurs et partenaires de la commune ;

Considérant que grâce au soutien financier constant de la Collectivité de Corse sur la période 2020-2025, matérialisé par deux conventions d'objectifs et de moyens, a Casa di e Scenze a pu faire émerger et structurer cette ambition de création d'exposition ;

Considérant que la structure a poursuivi le développement d'une programmation innovante, qui lui a permis d'attirer un nombre croissant de visiteurs ainsi que de nombreux établissements scolaires insulaires ;

Considérant que la nouvelle convention d'objectifs et de moyens pour la période 2026-2028 avec la Collectivité de Corse vise à soutenir une programmation ambitieuse et innovante, des expositions éclairantes sur les enjeux sociétaux, ainsi que des événements dédiés à la Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI) ;

Considérant que le budget prévisionnel de fonctionnement d'a Casa di e Scenze pour la période 2026-2028 est estimé à 1 300 600 € HT ;

Considérant que la structure peut bénéficier d'une aide de la Collectivité de Corse couvrant 34,6 % de la dépense éligible, soit 450 000€, incluant la valorisation des ressources humaines dédiées à a Casa di e Scenze ;

Considérant que sans cette valorisation des ressources humaines, le taux de financement s'élèverait à 76%.

*Après avoir entendu le rapport de Madame Ivana POLISINI,
Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A l'unanimité,*

Article 1 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens « activités et programmation pédagogique 2026 - 2028 A Casa di e Scenze di Bastia » avec la Collectivité de Corse.

Article 2 :

- **Approuve** le plan de financement suivant :

PERIODE	MAIRIE DE BASTIA	COLLECTIVITE DE CORSE	TOTAL BUDGET CASA DI E SCENZE
2026 à 2028	850 600 euros	450 000 euros	1 300 600 euros

Article 3 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des financements correspondants et signer les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Signé électroniquement le 17/02/2026

Paul TIERI


Signé électroniquement le 16/02/2026

Pierre SAVELLI


Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.